

10. Biarne

10.1 OAP « Mairie »

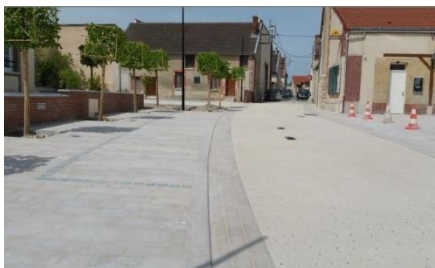
Contexte

Le cœur de bourg présente des enjeux de requalification et de sécurisation. La mairie et les espaces publics se trouvent à l'entrée même du village, à l'intersection des rues de Sampans, de Jouhe et de Billey.

Principes d'aménagement

- › Affirmer la place de la mairie par un traitement intégrant l'espace à l'angle des rues de la Cure et de Sampans
- › Accompagner et organiser la densification dans le tissu ancien
- › Conserver l'espace boisé sur la rue de Billey et les franges arborées à l'arrière du centre ancien

Références à valeur d'illustration



Place de la mairie, Chouilly,
Paysages d'ici et d'ailleurs



Place des tilleuls, Neurey-lès-la Demie
Paysages d'ici et d'ailleurs



Déplacement / Espace public

- Cheminement piéton à aménager
- Placette à créer

Paysage / Environnement

- Espace collectif à créer
- ▨ Espace végétalisé à maintenir (verger, boisement, potager)
- ▨ Périmètre de protection des bâtiments agricoles
- ▨ Mur en pierre à maintenir / créer

Urbanisation

- Sens d'implantation du volume principal
- ▨ Implantation du bâti dans une bande de recul de 0 à 6m
- ⊕ Densification douce du tissu urbain existant
- ⊕ Arrêt de bus
- ◀ Point de vue à valoriser

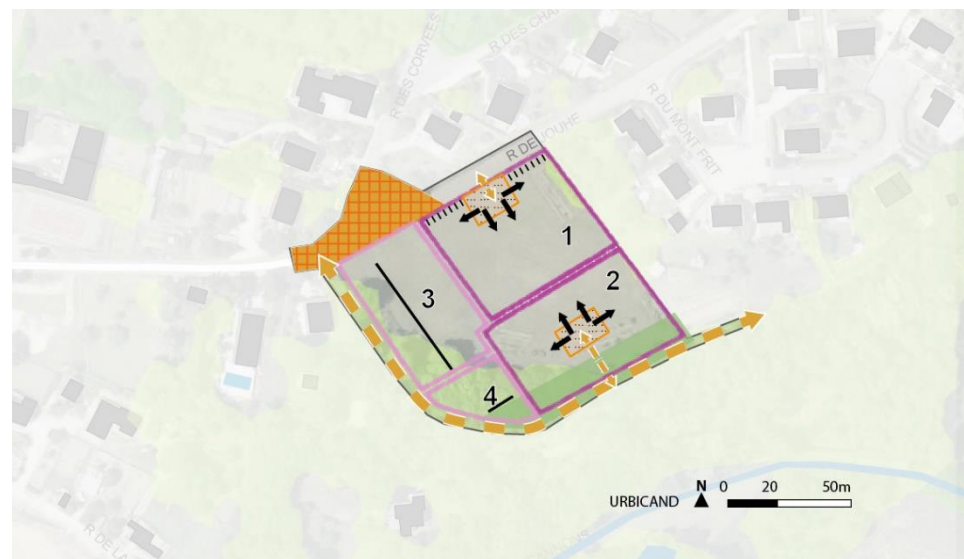
10.2 OAP « Les Charmes »

Contexte

Ce tènement constitue une parcelle de près d'un hectare, d'un seul tenant et non urbanisée. Le site est accessible depuis la rue de Jouhe et le chemin rural. Il a vocation à être densifié pour répondre aux besoins de logements complémentaires.

Principes d'aménagement

- › Offrir un habitat en lisière forestière, à la transition entre le centre ancien et les quartiers pavillonnaires
- › Rythmer l'entrée Est du village, par l'accroche sur rue et le traitement de l'intersection des rues de Jouhe et des Corvées
- › Créer des accès optimisés aux parcelles, reprenant les « codes » des fermes avec courée
- › Densifier la trame bâtie existante
- › Poursuivre les liaisons douces au gré des constructions avec l'école, la mairie, la Vèze et l'étang



- Déplacement / Espace public**
- ◆◆◆ Rue/ruelle Ile à aménager/créer
 - ◀▶ Cheminement piéton à aménager
 - ◻ Intersection à retraiter
 - ◻ Accès mutualisé aux parcelles à créer
 - ← Accès individualisé aux parcelles
- Paysage / Environnement**
- ▨ Espace végétalisé à maintenir (verger, boisement, potager)
- Urbanisation**
- ◻ Ilot d'habitat individuel et/ou mitoyen
 - ◻ Ilot d'habitat intermédiaire
 - Sens d'implantation du volume principal
 - ▨ Implantation d'un espace jardiné (bande de recul > 10m)
 - ||||| Implantation du bâti en alignement sur rue

Caractéristiques des îlots

L'aménagement, le traitement et l'urbanisation des tènements des îlots sont subordonnés à la réalisation d'une ou plusieurs opérations d'aménagement d'ensemble.

Ilot 1 :

- 4 logements groupés intermédiaires
- Implantation du volume principal autour d'une courée avec stationnement mutualisé, mais entrées indépendantes
- Implantation sur rue des 2 logements implantés en premier front, pour dégager les jardins plein Sud

Ilot 2 :

- 4 logements groupés ou intermédiaires
- Accès unique à l'opération et stationnement mutualisé, en observant un recul du bâti d'au moins 10 m (jardins au Sud)
- Implantation du volume principal autour d'une courée

Ilot 3 :

- 4 logements individuels ou mitoyens
- Implantation du volume des constructions parallèlement à la rue de desserte (pignon sur la rue de Jouhe)

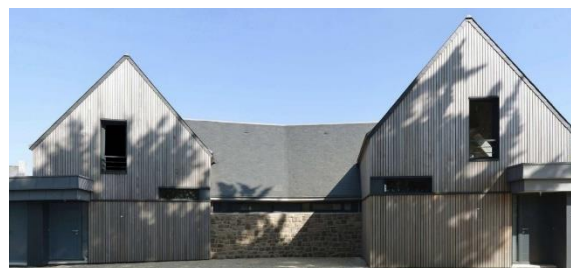
Ilot 4 :

- 1 logement individuel
- Implantation du volume de la construction perpendiculairement à la rue de desserte, de façon à observer un recul suffisant par rapport à la lisière forestière et à dégager le jardin au Sud

Objectif de 13 logements sur une superficie de 9 200 m²

Densité urbaine brute de 14 logements à l'hectare

Références à valeur d'illustration



Exemple de maisons jumelles, SABA Architectes, Perros-Guirec



*Exemple de maisons autour d'une place - Sami VIKSTRÖM, architecte
Projet Garden State, Concours EUROPAN - Turku, Finlande*



*Volumes bâtis comparables aux
fermes jurassiennes*



*Créer une placette mutualisée
aux parcelles - Echalennes (25)*